

MICROFICHE N°

31111

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

CNDA 31111

F2-24

PROJET DE VULGARISATION
EN PERIMETRES IRRIGUES
DE LA REGION GAFSA-NORD

REPUBLIQUE TUNISIENNE

O F F I C E

DE LA MISE EN VALEUR DE LA
VALLEE DE LA MEDJERDA

&

DES PERIMETRES PUBLICS
IRRIGUES



PROJET DE VULGARISATION
EN PERIMETRE IRRIGUES
DE LA REGION DE GAFSA NORD

BUREAU TECHNIQUE

MARS 1972



PROJET DE VULGARISATION DANS LES PERIMETRES IRRIGUES DE GAFSA NORD

A.- INTRODUCTION -

La loi du 30 Septembre 1970 applicable à tous les périmètres irrigués de Tunisie prévoit que :

- les travaux d'équipement
- la gestion des réseaux
- et toutes les activités visant à l'amélioration

de la Production dans les périmètres irrigués pourront être confiés à un organisme unique ; l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda & des Périmètres Publics Irrigués (O.M.V.V.M. & P.P.I) (Decret-loi n° 70-10 du 30 Sept. 70)

Dans la région de Gafsa Nord, une superficie de 2.500 hectares irrigables est aménagée. Actuellement la production agricole y est très faible et peut être estimée à 10 % des potentialités. L'O.M.V.V.M. se propose de mener dans cette région par le biais de la direction régionale de Gafsa-Nord une série d'actions visant à améliorer cette situation. Elles sont décrites ci-dessous. Le mode d'action envisagé se heurte au manque de cadres qualifiés et expérimentés et à la faiblesse financière des agriculteurs. C'est pourquoi l'assistance d'un pays ami est souhaitée.

B.- MODE D'ACTION ENVISAGE -

En dehors des techniques de vulgarisation telles que : conférences, visites, films... il est prévu d'encadrer les agriculteurs par des équipes de moniteurs agricoles et d'implanter dans chaque secteur d'irrigation des parcelles de démonstration chez les agriculteurs. Ceux-ci s'engageront à respecter toutes les directives préconisées par les experts en liaison avec les services de recherches (INRA, projet FAO par exemple...)

Les avantages attendus de l'établissement de telles parcelles sont :

- Economie de moyens grâce à la collaboration directe des agriculteurs.
- Confiance des agriculteurs envers des démonstrations exécutées à leur niveau et dans leur région.
- Possibilité d'orienter les spéculations dans chaque secteur.

L'encadrement des agriculteurs par des moniteurs agricoles a pour but :

- 1°) de veiller à la mise en place des programmes cultureux
- 2°) d'encadrer les exploitants sur la plan technique ce qui comprend l'assistance aux agriculteurs sur les points suivants :
 - technique culturales :
 - . assolement
 - . mise en place de cultures fourragères en vue de l'élevage
 - . création de productions maraîchères plus diversifiées.
 - conduite de l'eau
 - entretien du réseau et des installations hydrauliques.
- 3°) d'aider les exploitants à obtenir une assistance financière en centralisant toutes les demandes de prêt et en veillant à leur déblocage effectif.
- 4°) de veiller à l'approvisionnement des agriculteurs en moyens de production notamment par la bonne marche de l'opération " crédit en nature aux agriculteurs " qui, a déjà démarré pour les périmètres concernés.

Ceci comporte une assistance aux agriculteurs pour établir leurs fiches de besoins sur la base des barèmes en engrais, semences, produits phytosanitaires
- 5°) d'informer les agriculteurs sur les débouchés existants pour leurs productions.

C.- NATURE DE L'AIDE APPORTÉE

L'aide qui sera apportée dans le cadre de l'assistance aux actions décrites ci-dessus peut être de deux types :

- assistance en personnel
- aide en moyens de production

a) Assistance en personnel -

Il s'agira de fournir l'assistance nécessaire à la mise en place de la division de la vulgarisation dans la direction régionale.

Cette intervention a pour but de pallier le manque de cadres Tunisiens spécialisés en irrigation et surtout dans l'organisation générale d'un tel projet qui intègre de nombreuses disciplines.

De plus la présence de personnel hautement qualifié permettra d'assurer la formation pratique de personnel spécialisé par la désignation d'homologues tunisiens.

b) Etablissement des Parcelles de Démonstration -

Ces parcelles seront établies par des agriculteurs choisis en raison de leurs aptitudes à collaborer avec la direction de la Vulgarisation.

La densité de ces parcelles sera fonction de :

- l'homogénéité des vocations agricoles
- du degré d'évolution des agriculteurs
- de la nature des cultures pratiquées
- de la diffusion de nouvelles espèces ou variétés
- des techniques culturales à propager...
- de l'importance des périmètres où ces parcelles seront établies.

On peut admettre une densité moyenne d'une parcelle pour 30 hectares. Chaque parcelle ayant une superficie moyenne d'un ha.

L'assistance à ces parcelles de démonstration sera représentée par :

- l'élaboration de leur plan cultural
- la prévision des moyens de production
- le contrôle de la gestion des parcelles
- et la participation au supplément de dépenses demandées à l'agriculteur.

Le pays qui accorde son assistance pourrait fournir une aide en nature consistant en produits importés tels que :

- les engrais azotés et potassiques
- les produits phytosanitaires
- le petit matériel
- des semences sélectionnées

Montant de l'aide en nature aux parcelles de démonstration

1ère année	1	200 D/ha
2ème année	1	160 D/ha
3ème année	1	100 D/ha
4ème année	1	Néant

Il s'agit donc bien de porter un effort maximum sur quelques parcelles choisies : le contrôle de la gestion de ces parcelles permettra de procéder à une analyse économique qui sera publiée et servira de référence auprès des autres agriculteurs lors des séances de vulgarisation.

Périmètres contrôlés :

L'intervention (encadrement + aide) sur l'ensemble de la zone de ferac en plusieurs phases ; il s'agit en fait de déplacer l'action d'un périmètre (ou d'un groupe de périmètres) vers un autre dès que la production y atteint des rendements satisfaisants.

Les tranches annuelles prévues sont les suivantes :

1ère année	:	1.000 ha
2ème année	:	1.000 ha
3ème année	:	500 ha
		2.500 ha

L'intervention en personnel sur les tranches annuelles comportera les actions décrites plus haut.

De la même façon une intervention sous forme d'Aide en nature est souhaitée auprès des agriculteurs des périmètres contrôlés, elle serait répartie sur **trois** années pour un montant annuel de :

1ère année	:	60 D
2ème année	:	40 D
3ème année	:	30 D

TOTAL : 130 Dinars sur trois ans

Cette subvention porterait sur les mêmes produits que pour les parcelles de démonstration :

Produits phytosanitaires, engrais, semences, petit matériel d'importation, etc...

elle est dégressive et cesse la 4ème année comme pour les parcelles de démonstration.

REMARQUES : 1) Objectifs de l'aide en nature :

L'aide en nature pour les parcelles de démonstration et les périmètres contrôlés répond à 3 principes :

- Répartition de l'aide sur plusieurs années pour adapter l'aide au fonction des besoins réels des agriculteurs et faciliter les interventions de vulgarisation
- Dégressivité de l'aide : assister les agriculteurs pour le démarrage de leurs exploitations tout en les préparant à l'autofinancement.
- fournir des produits importés indispensables à la mise en culture irriguée mais dont le coût élevé représente une charge importante dans les frais de culture des premières années.

2) Montant de l'aide

Le montant de l'aide est normalement plus élevé pour les parcelles de démonstration en raison de l'effort demandé aux agriculteurs de ces parcelles et peut couvrir 50% des frais de la mise en culture. Pour les périmètres contrôlés le montant de l'aide en nature a été limité à 30 % des frais normaux de première mise en culture sur la base des normes de frais.

D) Coût du Projet (durée 5 ans)

1) Résumé des éléments essentiels du projet (2.500 ha à Gafsa Nord)

DESIGNATION	AN 1	2	3	4	5
Superficie totale sous contrôle	1.000	2.000	2.500	2.500	2.500
Superficie totale aidée	1.000	2.000	2.500	2.500	500
Nombre de superficie des parcelles de démonstration à établir (1 pour 30 ha environ)	30	30	15	-	-
Nombre cumulé de parcelles de démonstration	30	60	75	75	75
<u>PERSONNEL</u>					
Ingénieur chef de projet	1	1	1	1	1
Ingénieur agronome	1	1	1	1	1
Ingénieur agro-économiste	1	1	1	1	1
Ingénieur génie rural	1	1	1	1	1
Techniciens agricoles	2	4	4	4	4
Administrateur	1	1	1	1	1
TOTAL	7	9	9	9	8

2) Dépenses en Dinars :

Principaux Le Gouvernement du pays qui finance la totalité des salaires du personnel étranger, des moyens de transport de ce personnel, les véhicules et le matériel de vulgarisation nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que l'aide en nature pour les parcelles de démonstration et des périmètres contrôlés.

Le Gouvernement Tunisien prend à sa charge les salaires du personnel tunisien et les frais de fonctionnement de ce personnel ainsi que la location des locaux, le mobilier et les frais de fonctionnement des locaux.

Ne sont pas comptabilisés dans la part tunisienne: Les crédits de campagne aux agriculteurs et les crédits à long terme octroyés sur fonds d'Etat.

I.- CONTREPARTIE EN DEVISES (Evaluation en Dinars)

	An 1	2	3	4	5	TOTAL
A.- INVESTISSEMENTS						
Voitures	4.000	2.000	1.000	-	-	7.000
Camionnettes et camion	3.000	-	-	-	-	3.000
Matériel de bureau	1.500	1.000	500	500	500	4.000
Matériel de vulgarisation	1.500	1.000	500	500	500	4.000
SOUS-TOTAL 1	10.000	4.000	2.000	1.000	1.000	18.000
B.- AIDE EN NATURE						
a) <u>aux parc. de démonstration</u>						
de 1ère année	6.000	4.800	3.000	-	-	13.800
2ème année	-	6.000	4.800	3.000	-	13.800
3ème année	-	-	3.000	2.400	1.500	6.900
b) <u>aux parc. contrôlés</u>						
de 1ère année	60.000	40.000	30.000	-	-	130.000
2ème année	-	60.000	40.000	30.000	-	130.000
3ème année	-	-	30.000	20.000	15.000	65.000
SOUS-TOTAL 2	66.000	110.800	110.800	55.400	16500	359.500
C.- SALAIRES DU PERSONNEL ETRANGER (estimation)						
= SOUS-TOTAL 3	56.000	72.000	72.000	72.000	64.000	336.000
TOTAL GENERAL (A + B + C)	132.000	186.800	184.800	128.400	81.500	713.500

Coût total en devises pour 5 ans = 713.500 Dinars

	An 1	2	3	4	5	TOTAL
A) Salaires du personnel Tunisien	7.500	8.500	10.000	10.000	10.000	46.000
B) Fonctionnement	2.500	2.500	3.000	3.000	3.000	14.000
TOTAL	10.000	11.000	13.000	13.000	13.000	60.000

Coût total en Dinars : 60.000

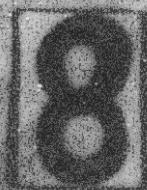
RECAPITULATIF : COUT TOTAL DU PROJET SUR 5 ANNEES

Partie devises : 713.500 D

Partie dinars : 60.000 D

773.500 D

FIN



VUBS